

LE TEMPS

secret bancaire Mardi 10 mars 2009

La stratégie du Conseil fédéral prend corps

Par Bernard Wuthrich

Les cas de soustraction fiscale grave préméditée sont dans la ligne de mire

La stratégie du Conseil fédéral à propos du secret bancaire prend corps plus vite que prévu. Selon la ministre des Affaires étrangères Micheline Calmy-Rey, le Conseil fédéral «concrétisera le 13 mars 2009 la démarche annoncée». C'est ce qu'elle a annoncé lundi après-midi à l'heure des questions au Conseil national. Et elle l'a dit deux fois, comme pour être sûre que le message avait bien passé, en réponse à des interventions de Lukas Reimann (UDC/SG) et de Barbara Schmid-Federer (PDC/ZH).

Cela signifie que, contrairement à ce qu'annonçait Hans-Rudolf Merz vendredi dernier, le groupe d'experts pourrait faire des propositions jusqu'à la prochaine séance du gouvernement, agendée ce vendredi, et non dans deux semaines. Ce scénario paraît vraisemblable. La première réunion du groupe d'experts, présidé par l'ambassadeur Manuel Sager, s'est en effet déroulée en ce début de semaine et une seconde pourrait être programmée cette semaine encore.

Christoph Mörgeli dérape

Que pourront proposer les experts dans un délai aussi bref? Une esquisse de réponse est venue, toujours à l'heure des questions, d'Eveline Widmer-Schlumpf: «On peut se demander si, à l'avenir, certains cas d'évasion fiscale doivent, en fonction de leur caractère délictueux, être traités autrement que la simple soustraction fiscale lorsqu'une demande d'entraide étrangère est déposée. L'importance de la faute, la récidive ou l'ampleur du montant soustrait peuvent être des éléments constitutifs d'une soustraction fiscale grave», a-t-elle déclaré en précisant qu'on pouvait faire une distinction entre une «faute commise par négligence, par négligence grave ou de manière intentionnelle».

Eveline Widmer-Schlumpf a apporté ces précisions en réponse à Pirmin Bischof (PDC/SO) et à Christoph Mörgeli (UDC/ZH). Ce dernier demandait ce qui avait poussé la ministre de Justice et police à parler de «cas graves de soustraction fiscale» lors de sa visite à Washington. Revenant à la charge, il l'a accusée de provoquer l'exode de «milliards de francs hors de notre pays» à cause des «sottises verbales» qu'elle a prononcées aux Etats-Unis. Ce dérapage lui a valu une remise à l'ordre de la présidente du Conseil national, Chiara Simoneschi (PDC/TI). Il a sèchement répliqué qu'elle n'était «pas sa maman». Chiara Simoneschi l'a alors menacé de «conséquences» s'il continuait de s'exprimer ainsi.

LE TEMPS © 2009 Le Temps SA